Rencontre des organisations syndicales de la Fonction publique avec le Premier ministre

13 novembre 2026

Réunion présidée par Sébastien Lecornu, premier ministre, en présence de David Amiel et des huit organisations syndicales représentatives de la Fonction publique : CGT, FO, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires, CFE-CGC, FA-FP

Présentes pour la CGT : Sophie Binet et Sylvie Aebischer

1. Bilan général : pas dégel du point, des annonces sans envergure

Le gouvernement n'a annoncé aucune augmentation de la valeur du point d'indice, pour des raisons de contraintes budgétaires. Il annonce quelques mesures et plusieurs chantiers :

- Mesures en faveur des bas salaires : injection de 8 points en bas de grille
- Ouverture d'un chantier global et pluriannuel de refonte des grilles
- Chantier sur les dépenses de transport et de carburant des agent·es.
- Chantiers sur la Protection des personnels blessés ou menacés
- Ouverture d'une discussion sur la protection de la neutralité de la Fonction publique et de l'intégrité du statut.
- Chantier sur l'égalité salariale et à la transparence des rémunérations

L'objectif affiché est de déboucher sur les chantiers avant l'élection présidentielle, avec une première étape de réforme des grilles en 2027. Il propose de poursuivre les discussions avec les organisations syndicales et une nouvelle rencontre à Matignon proposée le 11 décembre 2026, au lendemain des élections professionnelles.

Il se dit également ouvert à l'instauration de négociations salariales annuelles obligatoires (NAO) dans la fonction publique comme à la mise en place d'une formation spécialisée sur les retraites au sein du CCFP. Il propose la poursuite des travaux sur les centres des intérêts matériels et moraux et ouverture à un examen des différences de traitement concernant la prime d'installation dans le Pacifique.

Le premier ministre s'est engagé à fournir pour lundi 16 le détail écrit de ses propositions et engagements.

À l'issue de la réunion, les huit organisations ont publié un communiqué commun dénonçant l'absence de réponse à la hauteur de la colère des personnels et **appelant à une nouvelle journée de grève et de manifestations le 17 novembre**. Après FO, la CFDT a donc annoncé rejoindre l'appel à la mobilisation initié par CGT FP / FSU / UNSA FP / CFE-CGC / FA-FP.

2. Détails des propositions du gouvernement

- **Bas de grille : un tour de passe-passe de quelques points**

Le gouvernement annonce injecter jusqu'à 8 points en bas de grille pour 1.35M d'agents. Les points seraient injectés pour les agents jusqu'à l'INM 387 mais de façon décroissante. Le ministre avance un gain de l'ordre de 350 € bruts annuels en moyenne, variable selon les situations. La mesure reste floue et il faudra attendre la communication des éléments écrits pour en comprendre la construction précise. Le gouvernement considère qu'il fait un geste fort car le mesure concerne davantage d'agents que ce qu'il avait annoncé en octobre dernier (862 000 agents).

Une chose est sûre la mesure est loin d'être satisfaisante : elle n'a aucun effet en termes de pouvoir d'achat et ne changera pas la rémunération des agents mais seulement sa structuration, une partie de l'indemnité différentielle sera remplacée par du point d'indice. Il s'agit bien d'une mesure d'affichage et on reste bien sur un tour de passe-passe.

Cette mesure pose plusieurs problèmes :

- Il ne s'agit que de 2 points supplémentaires par rapport aux annonces d'octobre soit moins de 10€ bruts !
- L'indice minimum de traitement passerait à l'INM 374 (et non plus 366) ce qui reste très inférieur au SMIC(porté à l'INM 386 avec la hausse de décembre)
- Le tassement des grilles est renforcé encore
- D'après nos estimations, environ 600 000 agents continueraient à percevoir un traitement indiciaire sous le SMIC.

- **Un chantier pluriannuel de refonte des grilles sans budget**

Le ministre propose d'ouvrir une discussion globale sur les grilles et les carrières, avec une première étape en 2027. Il évoque notamment la possibilité de transferts primes-points, en lien avec les droits à pension.

Aucune enveloppe budgétaire, architecture de réforme ou programmation précise n'est présentée. Le gouvernement souhaite avancer après les élections professionnelles et

obtenir de premiers débouchés avant l'élection présidentielle. Pour rappel, la discussion sur le PPCR avait duré près de 18 mois ! Le calendrier contraint d'ici aux élections présidentielles vide l'annonce de toute portée réelle.

Pour rappel, le 8 juillet et le 2 octobre, le ministre avait déjà annoncé un travail à venir sur les grilles. Il avait évoqué des propositions sur les règles de classement au premier trimestre 2027, concernant 120 000 agent·es des trois versants chaque année. Il avait également annoncé la poursuite des travaux sur les taux de promotion des corps de catégorie A et un diagnostic sur la promotion interne en janvier 2027.

- **Transports et carburant**

Le Premier ministre propose un travail sur les frais de déplacement domicile-travail et le carburant. David Amiel rappelle les mesures existantes, notamment l'aide carburant et la majoration des indemnités kilométriques, et annonce une discussion sur les dispositions à prolonger ou adapter pour 2027. Aucune nouvelle mesure chiffrée n'est arrêtée.

- **Protection des personnels**

Le gouvernement souhaite améliorer la reconnaissance et les droits des agent·es blessés ou menacés dans l'exercice de leurs fonctions. Le ministre évoque :

- l'actualisation de la circulaire sur la protection fonctionnelle ;
- des dispositifs de prévention, d'alerte et de réaction aux agressions ;
- la recherche de véhicules législatifs pour permettre à l'administration de déposer plainte pour un agent agressé ;
- l'extension de la protection fonctionnelle aux ayants droit.

Le premier ministre a détaillé les épisodes de violence dans les établissements scolaires comme justification de la mise en avant de ce dossier. Les organisations syndicales ont rappelé qu'il était hors de question de réduire le mouvement de la jeunesse à ces questions.

- **Neutralité et garanties statutaires**

Sébastien Lecornu propose d'ouvrir une discussion sur la protection de la neutralité de la Fonction publique et l'intégrité du statut, dans un contexte de mises en cause politiques des agent·es et d'incertitudes sur l'issue des élections présidentielles. Il demande aux organisations d'identifier les garanties législatives ou réglementaires à renforcer. Aucune mesure précise n'est arrêtée.

- **Égalité professionnelle et transparence salariale**

À la suite des interventions syndicales, le Premier ministre ajoute un chantier consacré à l'égalité et à la transparence des rémunérations. David Amiel propose une mise en œuvre rapide de mesures issues des discussions sur l'égalité professionnelle, notamment concernant les VSS et les autorisations d'absence liées aux violences intrafamiliales. Il évoque aussi des dispositions anticipées dans la FPE, par exemple sur la transparence

des fourchettes de rémunération, sans attendre l'ensemble du processus législatif. Aucun budget dédié à la revalorisation des filières féminisées n'est annoncé.

- **Dialogue salarial et retraites**

Le ministre accepte de discuter de négociations salariales annuelles obligatoires. Il évoque également un CCFP consacré aux retraites et la possibilité d'une formation spécialisée consacrée à ce sujet

3. Réactions syndicales

- **Une revendication centrale commune : le dégel du point d'indice**

Le tour de table fait apparaître la revalorisation du point d'indice comme seule sortie par le haut possible pour l'ensemble des organisations syndicales. Toutes soulignent que les seules corrections de bas de grille ou l'ouverture de chantiers à moyen terme ne compensent pas le refus du dégel du point. Leurs constats sur le décrochage salarial, le tassement des carrières se rejoignent, toutes font le lien avec les difficultés de recrutement, la dégradation des conditions de travail et le sentiment de déclassement. Elles demandent des moyens et des engagements concrets pour les négociations annoncées. Dans l'ensemble, les organisations ne rejettent pas les discussions proposées, mais refusent qu'elles remplacent une réponse salariale immédiate.

- **Une intersyndicale Fonction publique renforcée et unie**

A l'issue de la conférence sociale du 9 novembre, le gouvernement avait pu se féliciter que l'intersyndicale interprofessionnelle n'appelle pas ensemble à une nouvelle journée de mobilisation. Le rendez-vous Fonction publique a permis au contraire de resouder l'intersyndicale : FO Fonction publique avait annoncé dès le 10 novembre rejoindre l'appel à la grève du 17 novembre, la CFDT a également annoncé rejoindre l'appel au sortir de la réunion.

L'obstination austéritaire du gouvernement a donc permis aux organisations syndicales de publier immédiatement un communiqué de presse commun qui pointe le caractère insatisfaisant des mesures annoncées et rappelle la revendication nécessaire de la revalorisation du point d'indice. Les 8 organisations appellent ensemble à une mobilisation massive le 17 novembre par la grève et les manifestations.

- **Détails des prises de position des organisations syndicales**
 - **CGT**

La CGT donne à son intervention une portée politique d'ensemble : le déclassement salarial des personnels, l'affaiblissement des services publics et la colère de la jeunesse appellent un changement des choix gouvernementaux. Sophie Binet insiste sur la responsabilité de l'État employeur, qui ne peut demander au patronat de négocier les

salaires tout en refusant une augmentation générale à ses propres agent·es. Elle conteste directement l'argument budgétaire en mettant en regard le financement du point et les choix fiscaux bénéficiant aux grandes entreprises. L'augmentation du point doit constituer un signal immédiat de reconnaissance ; elle ne peut être remplacée par des chantiers connexes ou différée après les élections professionnelles.

La CGT développe également des demandes précises pour répondre à la mobilisation de la jeunesse : recrutements, rénovation des établissements, places dans le supérieur et bourses. Sur le statut, elle propose trois leviers concrets : une loi de titularisation, le rétablissement des prérogatives des CAP et la sécurisation de la liberté d'expression. Elle demande enfin une transposition ambitieuse de la directive sur la transparence salariale et la revalorisation des métiers féminisés, ainsi que l'abrogation du jour de carence, l'indemnisation des arrêts maladie à 100% et le rétablissement de la GIPA.

Voir l'intervention de Sophie Binet.

- **FO**

FO insiste particulièrement sur la défense d'une grille commune, fondement de la Fonction publique de carrière et de la mobilité entre emplois. Elle soutient la revalorisation des corps féminisés, tout en demandant que celle-ci respecte la cohérence et la parité des grilles entre catégories et corps. Elle réaffirme sa revendication de 10% d'augmentation du point et souligne que le gouvernement doit dégager une marge de négociation.

FO développe longuement les conséquences des restructurations, des suppressions de postes et du management sur la souffrance et la perte de sens du travail. Elle fait du rétablissement des CHSCT une priorité et demande un dispositif de titularisation. FO revient la PSC hospitalière se situe dans une logique de conclusion d'accord : elle juge le travail réalisé positif, mais identifie deux obstacles à lever, l'insuffisance des 20€ versés à titre transitoires en 2027 et l'absence de garantie suffisamment explicite sur l'alignement des droits statutaires de prévoyance sur ceux de la FPE.

- **CFDT**

La CFDT met l'accent sur l'organisation d'une véritable négociation salariale, plutôt que sur des rendez-vous où les organisations découvrent des arbitrages déjà rendus. Elle demande des négociations annuelles obligatoires placées avant les décisions budgétaires, avec une possibilité effective de peser sur leur contenu. Les mesures immédiates doivent bénéficier aux plus modestes sans laisser de côté les catégories B et A.

Elle justifie la refonte des grilles notamment par l'évolution du contenu des métiers de catégorie C : leur technicité et leurs responsabilités dépassent souvent les anciennes fonctions d'exécution. Elle relie également les carrières au défi du remplacement des départs en retraite. Sur la PSC hospitalière, elle rappelle que l'effort consenti par le

gouvernement en matière de PSC ne tient pas lieu de politique salariale : elle rappelle son appréciation favorable sur le projet d'accord, tout en demandant une amélioration de la participation transitoire de 20 €.

- **UNSA**

L'UNSA présente une combinaison de leviers que le gouvernement devrait utiliser : dégel et indexation du point, ajout de points dans les grilles et relèvement des minima au moins au niveau du SMIC. Elle accueille favorablement le principe d'une discussion rapide et d'une programmation pluriannuelle, à condition qu'elle redonne de l'amplitude à toutes les catégories et de la visibilité aux personnels. Elle identifie aussi ce chantier comme un moyen de revaloriser les filières féminisées.

Son intervention articule fortement rémunérations, recrutement et conditions de travail : les difficultés d'attractivité provoquent des tensions d'effectifs qui aggravent les risques professionnels. Sur les violences, elle insiste moins sur la seule reconnaissance après l'agression que sur la prévention, l'accompagnement et la responsabilité des employeurs. Elle demande des moyens pour le deuxième plan santé au travail et rappelle que le plan de prévention des violences prévu dans le premier PST n'a pas été réalisé.

- **FSU**

La FSU rappelle la nécessité de répondre à la question du pouvoir d'achat pour l'ensemble des agents et pas seulement les bas salaires. Elle analyse la crise salariale comme une crise de la rémunération des carrières et du lien entre les personnels et leurs administrations. Elle souligne la défiance, les aspirations au départ et l'affaiblissement du droit de participation depuis la loi de 2019. Elle demande de combiner trois leviers : hausse du point, injection de points et mesures d'égalité professionnelle. Elle se dit explicitement disposée à travailler une injection différenciée, mais pour toutes les grilles et tous les personnels, afin de ne pas recommencer à chaque hausse du SMIC la même discussion sur les premiers échelons.

La FSU conditionne la réforme à une méthode, un bilan partagé et des moyens permettant une véritable négociation. Elle intervient de manière spécifique sur la subrogation en prévoyance pour les agents contractuels et sur la nécessité de discuter en amont des mesures de retraite concernant les femmes. Sur l'IA, elle explique sa non-signature tout en reconnaissant l'intérêt du travail réalisé, dont elle souhaite la poursuite. Elle demande enfin des réponses à la jeunesse et la sécurisation budgétaire des engagements pris, tout en contestant les mises en cause indifférenciées des personnels de l'éducation.

- **Solidaires**

Solidaires centre son intervention sur les difficultés matérielles quotidiennes des personnels et sur l'accumulation des reculs : gel du point, suppression de la GIPA, jour

de carence et baisse de rémunération en maladie, y compris pour les femmes enceintes. L'organisation oppose les remerciements adressés aux agent·es lors des crises à l'absence de reconnaissance salariale générale.

Elle estime qu'une correction limitée aux bas de grille sera rapidement absorbée par une nouvelle hausse du SMIC et revendique, outre le dégel et l'indexation, l'attribution de 85 points à toutes et tous. Elle souligne que l'amélioration des conditions de travail et l'égalité professionnelle nécessitent des financements, dont l'absence a pesé sur l'échec de la négociation égalité. Elle inscrit les revendications des personnels dans la mobilisation plus large de la jeunesse et de la population pour les services publics, et alerte sur les pressions politiques exercées sur les agent·es dans certaines collectivités.

- **CFE-CGC**

La CFE-CGC développe particulièrement la question de la reconnaissance des qualifications, de l'expertise et des responsabilités. Elle souligne que le ciblage des seules rémunérations rattrapées par le Smic réduit encore les écarts entre catégories et niveaux de responsabilité. Les exemples hospitaliers servent à montrer le décalage entre les exigences professionnelles et managériales des emplois et leur reconnaissance indiciaire. Elle demande une refonte des grilles A, B et C, ainsi que des rencontres salariales annuelles.

La protection fonctionnelle occupe une place importante dans son intervention : elle demande son application effective et son renforcement face aux insultes, menaces et agressions dans tous les métiers. Elle présente la défense de l'agent·e comme une responsabilité de l'administration et de l'État, et relie le manque de reconnaissance institutionnelle à la dégradation plus générale du respect des personnels.

- **FA-FP**

La FA-FP insiste sur la nécessité de remplacer les décisions ponctuelles par une politique salariale pluriannuelle, visible et financée. Elle distingue la revalorisation générale, la progression de carrière et les primes, qui ne peuvent se substituer les unes aux autres. Elle demande un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat du point d'indice, une indexation automatique sur l'inflation et une reconstruction des grilles reconnaissant les qualifications, les responsabilités et l'ancienneté. Son intervention met surtout en cause l'absence de volonté politique après des années d'alertes : le diagnostic est connu, et la Fonction publique ne peut rester une variable d'ajustement budgétaire. Elle exprime une convergence avec les revendications formulées autour de la table.